



**Enquête publique du
08/09/25 au 08/10/25**

**Schéma de cohérence territoriale de
Grand Paris Sud**

**Projet arrêté par le Conseil Communautaire
du 04 février 2025**

SOMMAIRE

0. Procédure administrative

- Arrêté d'enquête publique
- Avis d'enquête publique
- Délibération arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud et tirant le bilan de la concertation
- Bilan de la concertation
- Délibération prescrivant l'élaboration du SCoT de Grand Paris Sud
- Délibération prenant acte du débat du le projet d'aménagement stratégique

1. Projet d'Aménagement Stratégique

2. Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

- Carte annexe du DOO « Préserver et valoriser l'armature naturelle et agricole de Grand Paris Sud »
- Carte annexe du DOO « Préserver et restaurer les continuités écologiques de Grand Paris Sud »
- Carte annexe du DOO « Maintenir et renforcer l'attractivité économique et le rayonnement métropolitain de Grand Paris Sud en Ile-de-France »
- Carte annexe du DOO « Maitriser le développement urbain résidentiel de Grand Paris Sud »
- Annexe 1 du DAACL : atlas des secteurs d'implantation prioritaire »

3. Annexes

- Rapport de présentation - tome 1 : diagnostic territorial
- Rapport de présentation - tome 2 : état initial de l'environnement
- Rapport de présentation - tome 3 : justification des choix retenus, articulation du SCoT avec les documents cadres, évaluation environnementale

4. Avis des Personnes Publiques associées et consultées